

**Direction de la justice,
des affaires communales et
des affaires ecclésiastiques
du canton de Berne**

**Justiz-, Gemeinde- und
Kirchendirektion des
Kantons Bern**

Office des mineurs

Kantonales Jugendamt

Gerechtigkeitsgasse 81
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 33
Télécopie 031 633 76 18
www.be.ch/om
kja@jgk.be.ch



Aides éducatives complémentaires de type résidentiel dans le canton de Berne

Rapport de 2015 sur les données

Projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne»

Version	0.1
Auteur	Office des mineurs (OM)
Etat	Avril 2016

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Contexte	3
1.2	Conception et structure du rapport.....	3
2	Bases	4
2.1	Domaine des aides éducatives complémentaires	4
2.2	Bases juridiques	5
3	Placement durant l'année sous rapport.....	5
4	Prestataires: les institutions.....	6
4.1	Prestations et nombre de places.....	6
4.2	Caractéristiques relatives à l'occupation et à l'utilisation	7
4.2.1	Occupation des places au sein des institutions	7
4.2.2	Ensemble des placements durant l'année sous rapport	8
4.2.3	Entrées dans des institutions enregistrées durant l'année sous rapport.....	10
4.2.4	Sorties enregistrées durant l'année sous rapport	11
4.2.5	Enfants placés au jour de référence.....	15
5	Prestataires: les parents nourriciers	16
5.1	Offre de prestations	16
5.2	Caractéristiques d'utilisation	17
5.2.1	Ensemble des placements durant l'année sous rapport	17
5.2.2	Entrées enregistrées durant l'année sous rapport	18
5.2.3	Sorties enregistrées durant l'année sous rapport	19
5.2.4	Enfants placés, au jour de référence.....	22
6	Taux de placement	23
7	Bilan	24
8	Annexe	26
8.1	Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	26
8.2	Institutions	27

1 Introduction

1.1 Contexte

L'analyse approfondie des systèmes de financement, effectuée dans le cadre du projet cantonal «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» (Oaec), a mis en évidence l'insuffisance des données bernoises au sujet des placements résidentiels d'enfants et de jeunes. En effet, jusqu'à maintenant, le canton n'était pas en mesure d'indiquer le nombre d'enfants pris en charge de manière résidentielle (dans des institutions et chez des parents nourriciers). De même, il ne disposait d'aucun relevé centralisé des données concernant les autorités de placement, l'utilisation des offres, la durée du séjour ou le taux moyen d'occupation.

Dans ce contexte, en décembre 2014, le comité de projet, constitué des secrétaires généraux de la SAP, de l'INS et de la JCE ainsi que des chef/fes d'office de l'OPAH, de l'OAS (SAP), de l'OPLE (POM) et de l'OM, a chargé l'OM de procéder à l'échelon cantonal à un relevé des données relatives aux aides éducatives complémentaires de type résidentiel. Il s'agit, dans un premier temps, d'obtenir un aperçu du nombre d'enfants placés dans le canton, de procéder au relevé des offres de placements résidentiels et d'examiner l'utilisation qui en est faite par les enfants du canton. La saisie des données doit en outre offrir une base empirique indispensable à l'examen des coûts, des prestations et des résultats mais aussi à la mise en place d'une planification des besoins en matière d'aides éducatives complémentaires. De ce point de vue, la saisie des données est la condition requise pour un développement de l'offre axé sur les besoins et constitue simultanément le premier pas dans cette direction.

En 2015, l'OM a créé une banque de données en ligne tout en procédant parallèlement à la saisie des données relatives aux placements à l'intérieur du canton auprès des institutions et des APEA (placements chez des parents nourriciers fondés sur le nombre d'autorisations délivrées). L'OM est parti du principe que seules les données destinées à être évaluées seraient relevées. En outre, le 31 décembre a été fixé comme jour de référence pour le relevé afin de garantir la qualité des données dans le domaine du placement.

Le présent rapport sur les données des aides éducatives complémentaires, qui est le premier du genre, porte sur l'exercice 2015. Vu l'absence, à ce stade, de données comparatives, ce premier rapport se limite à fournir une description des données. Il faudra attendre 2017 pour pouvoir disposer des premiers développements et tendances, ainsi que de leur évaluation.

1.2 Conception et structure du rapport

Le rapport se fonde sur le relevé du nombre d'entrées et de sorties dans les institutions et les familles. La saisie des bénéficiaires des prestations s'accompagne d'une liste des données concernant les prestations, qui est détaillée dans le cas des institutions et restreinte dans celui des parents nourriciers. Cela suppose, outre l'annonce des entrées et des sorties, un relevé effectué un jour précis dans l'année (jour de référence). La structure des données est donc la suivante:

Bénéficiaire de prestations	<ul style="list-style-type: none">• Nom et prénom• Sexe• Date de naissance• Canton de domicile/pays étranger
Prestation	<ul style="list-style-type: none">• Motif du placement• Date d'entrée• Date de sortie• Durée du séjour• Type de prestation• Prestation complémentaire (formation)• Situation après la sortie
Prestataire (institution, parents nourriciers)	<ul style="list-style-type: none">• Nom• Type d'offre• Nombres de places• Nombre de nouvelles entrées durant l'exercice• Nombre de sorties durant l'exercice• Occupation au jour de référence• Journées de séjour/occupation moyenne

Il est prévu dans un deuxième temps d'étendre la saisie des données aux aides éducatives complémentaires de type ambulatoire dans le but de disposer d'une bonne vue d'ensemble du domaine. Actuellement, le relevé ne tient pas compte des indications sur lesquelles les organes compétents se fondent pour décider d'un placement. Pour les connaître, il faudrait procéder périodiquement à une enquête à l'échelon cantonal auprès de tous les services sociaux, APEA et autorités pénales des mineurs portant sur des catégories de critères uniformes et préalablement définies. Une telle extension pourrait être envisagée dans une phase future, lorsque des modèles d'indication reconnus seront appliqués dans le canton. Il s'agira par ailleurs de relever à l'avenir le tarif des prestations.

Le présent rapport sur les données décrit les placements effectués et le nombre d'enfants concernées dans le canton de Berne durant l'exercice 2015, en fonction des prestataires de services.

2 Bases

2.1 Domaine des aides éducatives complémentaires

Les aides éducatives complémentaires visent à protéger et à encourager les enfants et les jeunes dans leur développement, à soutenir les parents dans leur tâche éducative et à aider des familles à surmonter des situations difficiles. Les prestations en la matière s'adressent aux enfants et aux jeunes qui ont besoin de mesures éducatives particulières, que les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale ne parviennent pas à fournir sans un soutien extérieur professionnel.

Aucune distinction n'est faite, en ce qui concerne les prestations des aides éducatives complémentaires, entre enfants handicapés et non handicapés ou entre différents types de handicaps. Seul le recours à une prestation socio-pédagogique de type résidentiel est ici déterminant.

Dans le présent rapport, le mot «enfant» est utilisé dans le sens prévu par le Code civil suisse. Il est synonyme de «mineur» mais aussi des termes courants d'«enfants et adolescents» ou «enfants et jeunes».

2.2 Bases juridiques

Différentes bases juridiques réglementent le relevé, le traitement, la consultation et la transmission des données.

Au niveau fédéral, les textes législatifs suivants traitent de la saisie des données:

- Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338)
- Dispositions relatives à l'octroi de subventions d'exploitation de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341)

Au niveau cantonal, les textes législatifs suivants traitent de la saisie et de la communication de données:

- Loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (art. 15 LCPD; RSB 152.04)
- Loi du 1^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA; RSB 213.316)
- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (art. 13, lit. a OO JCE; RSB 152.332.131)
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (art. 10, al. 1, lit. c OO POM; RSB 152.221.141)

Les bases légales précitées ainsi que le mandat du Conseil-exécutif du 12 août 2015 habilitent l'OM à procéder au relevé des données dans le cadre des aides éducatives complémentaires.

Un concept relatif à la sûreté de l'information et à la protection des données (SIPD) fondé sur l'article 17a LCPD a été créé et soumis au Bureau de la surveillance de la protection des données.

3 Placement durant l'année sous rapport

En 2015, 2968 enfants ont été placés de manière résidentielle dans des institutions ou auprès de parents nourriciers dans le canton de Berne. Relevons que durant la période considérée, quelques enfants ont été placés plusieurs fois, dans différentes institutions ou familles. De ce fait, le nombre d'enfants placés ne correspond pas au nombre de placements. En 2015, 3134 placements résidentiels ont été dénombrés.

Les données concernant les enfants sont recueillies au fur et à mesure par les prestataires, qui saisissent immédiatement tout changement dans la banque de données au moyen du formulaire ad hoc. Les données sont intégralement disponibles pour 94% des prestataires de services de type résidentiel dans le canton de Berne, à savoir 95 institutions et douze autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Si l'on ajoute les données partiellement disponibles de quatre institutions, la valeur s'élève à 98% des prestataires de services de type résidentiel. Seules deux institutions n'ont fourni aucune indication pour 2015. Les données concernant les foyers scolaires spécialisés, qui relèvent de l'OPAH, ont été générées sur la base de prescriptions de mesures de pédagogie spécialisée, et non en fonction de l'utilisation effective.

Il est à noter qu'il n'a pas été possible de relever, faute d'indications suffisantes, les données de 92 enfants venant d'autres cantons, concernés par la prescription de mesures de pédagogie spécialisés. Parmi ces enfants, 37 résidaient dans le foyer de la Fondation pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants et 49 dans celui du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif (soit 86 enfants).

Les données saisies ont été vérifiées au moyen d'un relevé effectué pour tous les enfants placés à la date de référence du 31 décembre 2015. Du point de vue de la garantie de la qualité des données et du contrôle de celles-ci, ce premier rapport offre une bonne base puisque l'écart relevé lors des évaluations et des analyses n'est que de 5% environ.

Le rapport fournit des renseignements sur le recours aux offres des institutions et des parents nourriciers bernois, y compris de la part d'enfants provenant d'autres cantons. Mais il est difficile de se prononcer sur les échanges entre les cantons puisque les placements dans des institutions et chez des parents nourriciers d'autres cantons ne font pas l'objet d'un relevé systématique.

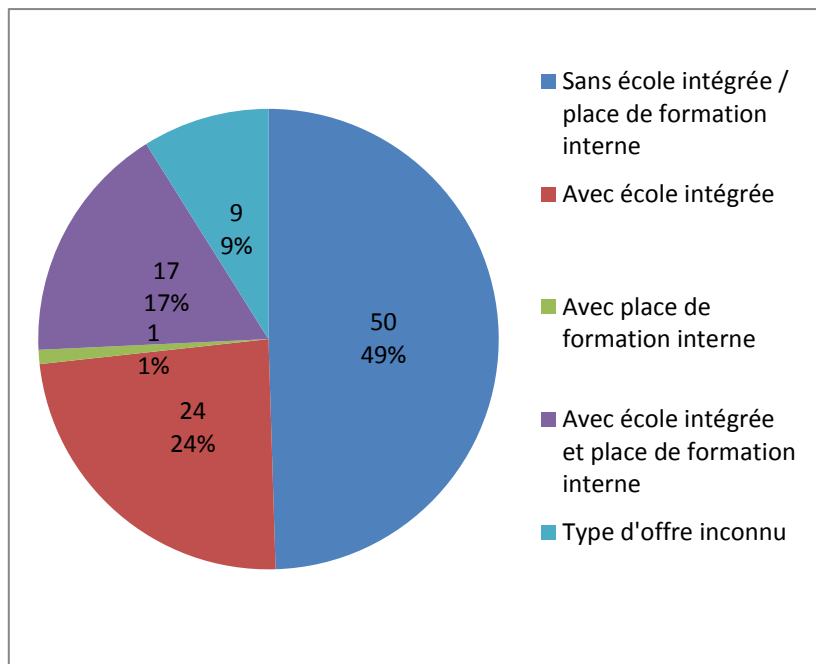
4 Prestataires: les institutions

4.1 Prestations et nombre de places

Durant l'année sous rapport, 101 institutions ont été dénombrées en tant qu'organismes responsables dans le canton de Berne (sans leurs différents sites). Parmi celles-ci, 99 offrent un total de 2413 places d'internat. Cinq institutions ont fermé leur porte en 2015. Deux institutions n'ont pas fourni de données.

Une liste des institutions figure en annexe (nom de l'institution, type d'offre, site ou NPA et localité).

Illustration 1: Nombre d'institutions par type d'offre

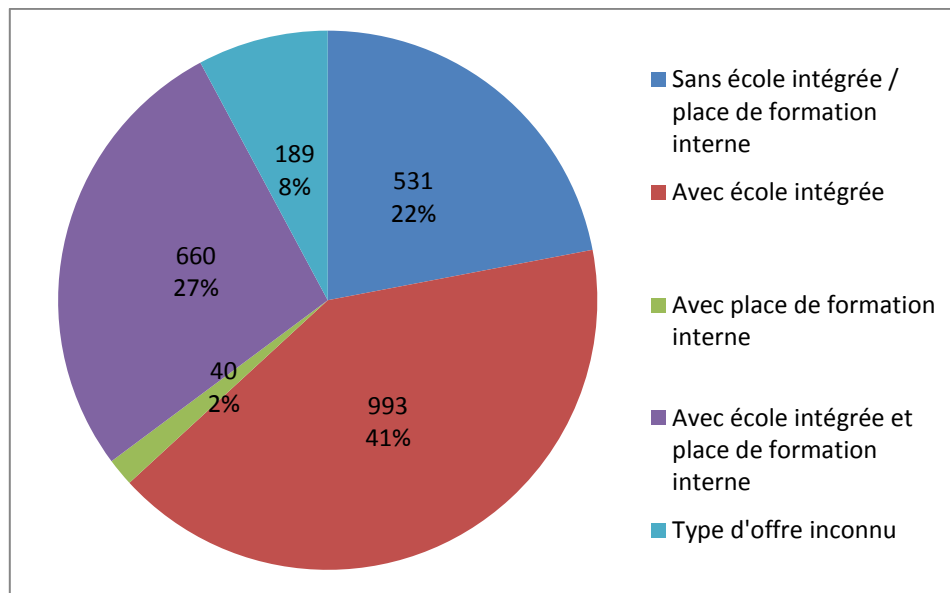


La moitié de toutes les institutions ne propose pas d'école intégrée, mais exclusivement des prestations socio-pédagogiques. Sur la totalité des institutions, 41% environ disposent d'une école. Il s'agit d'une part de foyers scolaires spécialisés (placement de l'enfant dû à la prescription de mesures de pédagogie spécialisée) et d'autre part d'institutions socio-pédagogiques disposant d'une école (aucune décision d'une instance de pédagogie spécialisée n'est requise).

Si l'on examine le nombre de places en fonction du type d'offre proposée, la part des institutions qui permettent de scolariser les enfants est de 68% environ. Le nombre de places sans scolarité

associée est de 22%. Cela signifie que le canton compte de nombreuses institutions de petite taille sans école intégrée et des grandes institutions qui scolarisent directement un nombre important d'enfants.

Illustration 2: Nombre de places par type d'offre

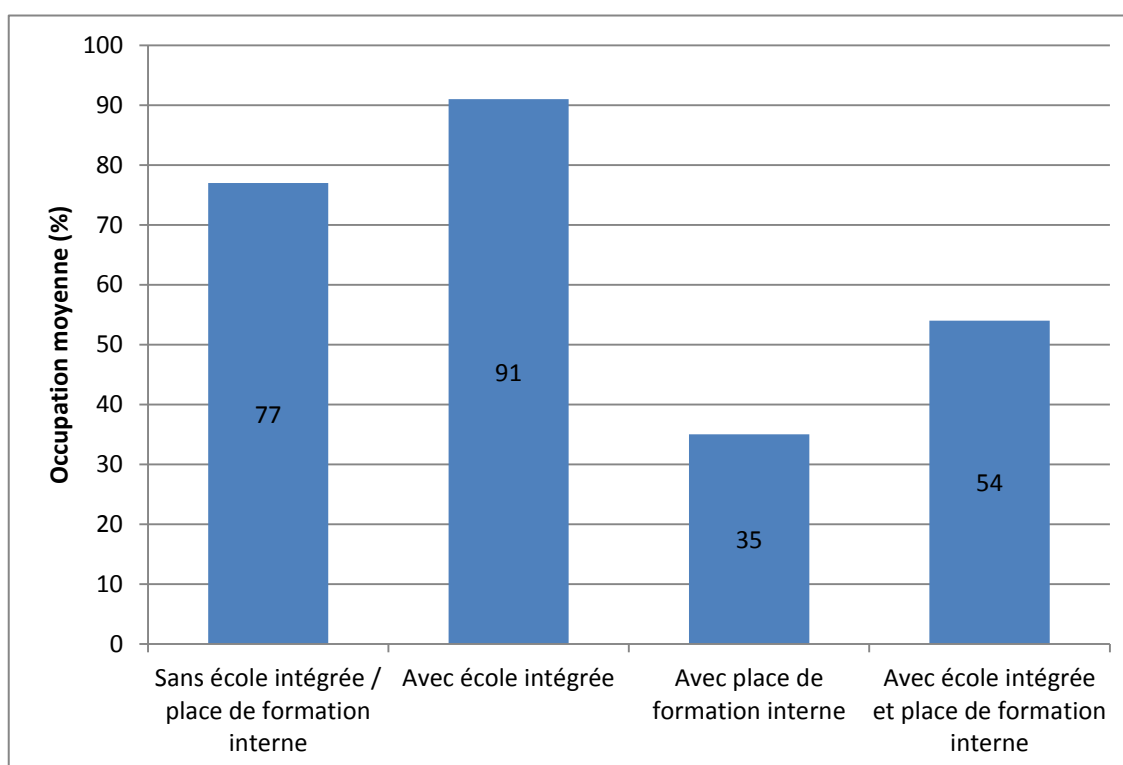


4.2 Caractéristiques relatives à l'occupation et à l'utilisation

4.2.1 Occupation des places au sein des institutions

L'occupation moyenne des institutions au jour de référence est présentée par type d'offre et par utilisation des places disponibles.

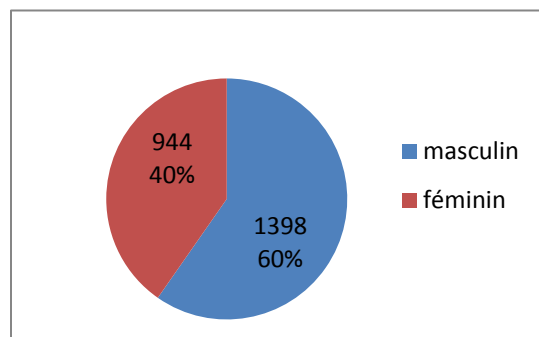
Illustration 3: Occupation moyenne par type d'offre au 31 décembre 2015 (jour de référence)



4.2.2 Ensemble des placements durant l'année sous rapport

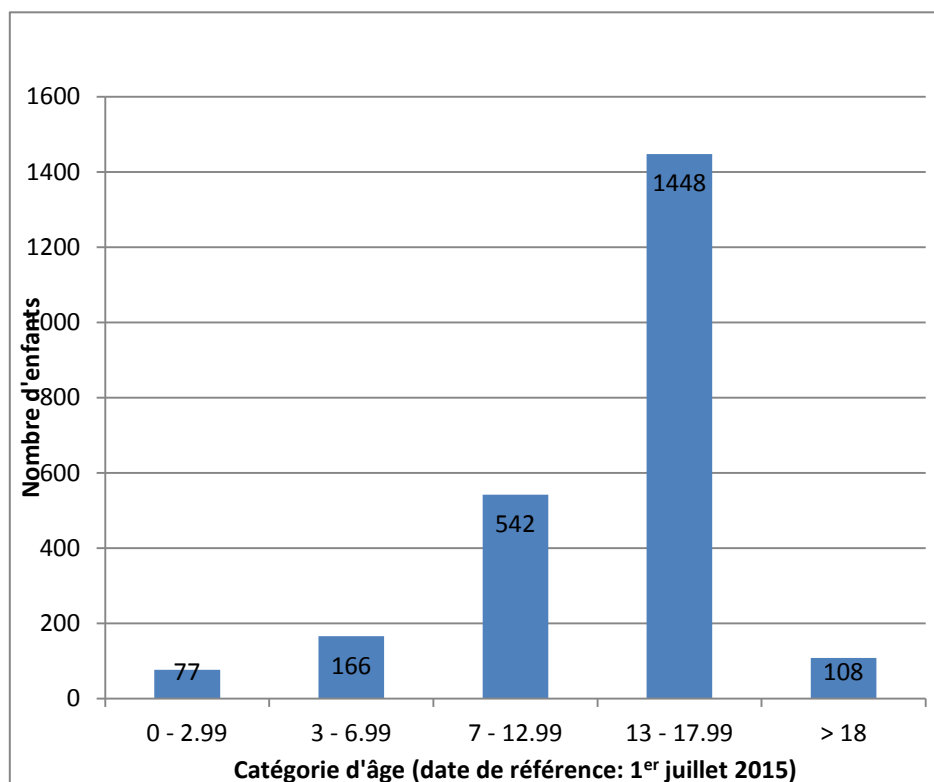
En 2015, 2342 enfants ont été placés dans des institutions. Une distinction par sexe montre que les enfants de sexe masculin sont surreprésentés, à hauteur de deux tiers de la totalité des enfants placés.

Illustration 4: Enfants placés, en fonction du sexe



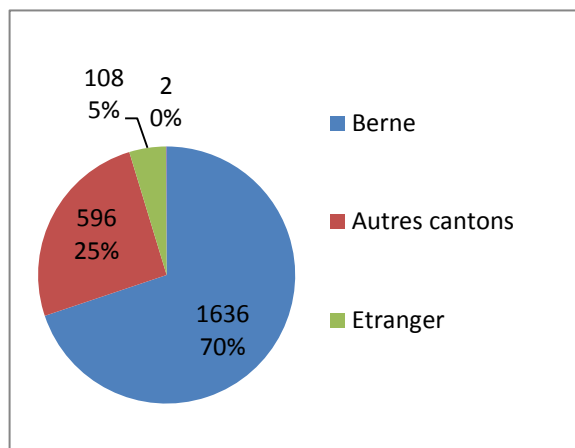
Sur l'ensemble des enfants placés, la tranche d'âge des 13 à 18 ans est la plus représentée (plus de 50%). Les jeunes de plus de 18 ans ont été placés lorsqu'ils étaient mineurs et ont atteint leur majorité pendant leur placement dans l'institution.

Illustration 5: Enfants placés, en fonction de leur âge, durant l'année sous rapport



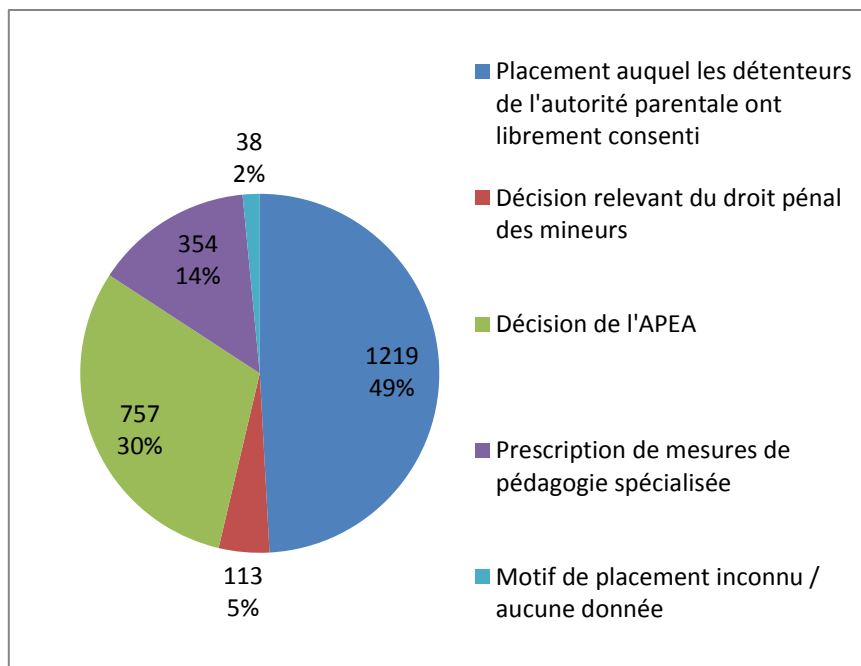
La majorité des enfants placés vient du canton de Berne. La part des enfants domiciliés dans d'autres cantons et à l'étranger s'élève à 30%.

Illustration 6: Enfants placés, en fonction du domicile



Si l'on procède à une évaluation en fonction du critère du motif du placement ou que l'on considère la prestation complémentaire, qui porte sur la formation, il convient de tenir compte de tous les placements effectués en 2015, y compris lorsque les bénéficiaires ont été placés à plusieurs reprises. Durant l'année sous rapport, 2481 placements (placements multiples inclus) ont ainsi eu lieu dans les institutions.

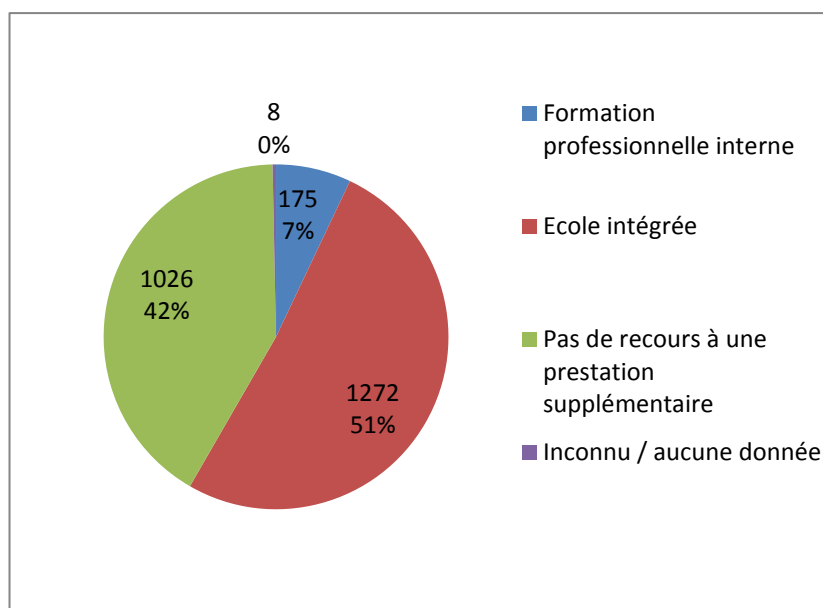
Illustration 7: Placement en fonction du motif



L'illustration 7 montre que près de la moitié des placements sont librement consentis, c'est-à-dire qu'ils sont effectués avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale. Les mesures ordonnées par une APEA représentent pratiquement un tiers des placements. Il convient de noter que la « prescription de mesures de pédagogie spécialisée » intervient généralement avec l'accord du détenteur de l'autorité parentale et qu'elle ne relève pas du service social.

On relève dans plus de la moitié de tous les placements un recours à l'offre de scolarisation intégrée. Il s'agit ici d'offre de pédagogie spécialisée résidentielle et de scolarisation intégrée.

Illustration 8: Recours à la prestation complémentaire de formation



4.2.3 Entrées dans des institutions enregistrées durant l'année sous rapport

En 2015, 946 entrées ont été enregistrées. Sous l'angle du sexe des enfants, de leur âge, de leur canton de domicile et du motif du placement, l'image qu'elles donnent est comparable à celle qui concerne l'ensemble des placements.

Illustration 9: Entrée, en fonction du sexe

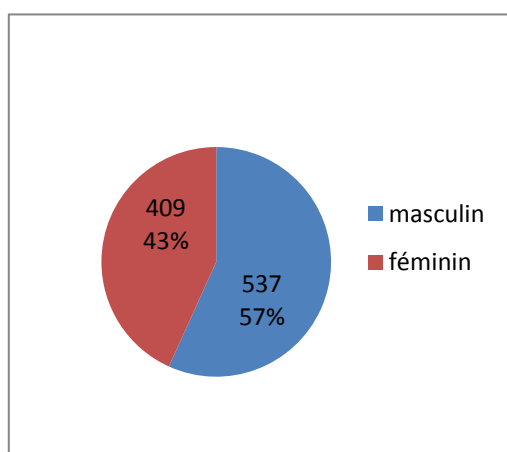


Illustration 10: Entrée, en fonction du domicile

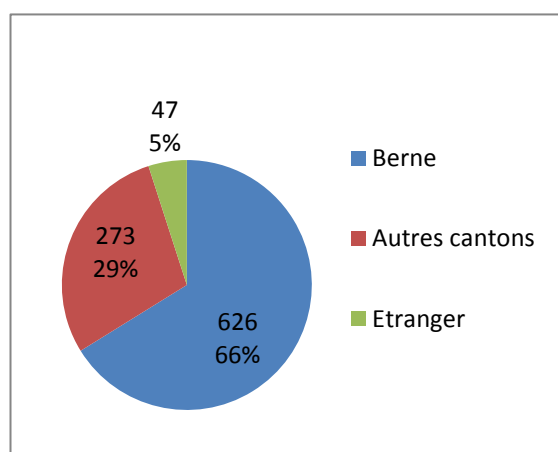


Illustration 11: Entrées en fonction de l'âge

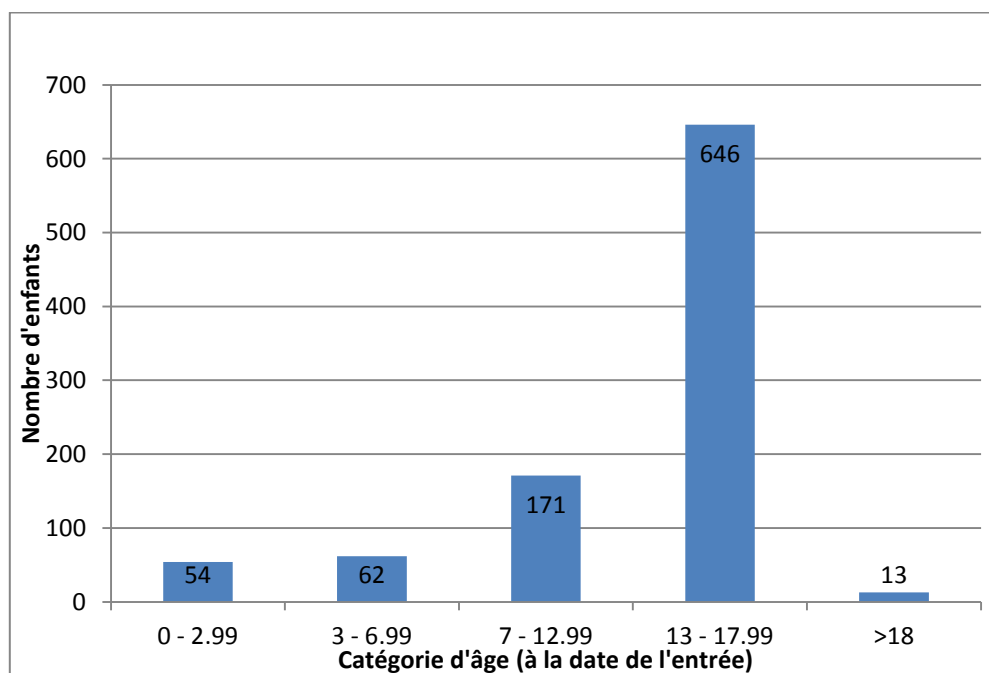
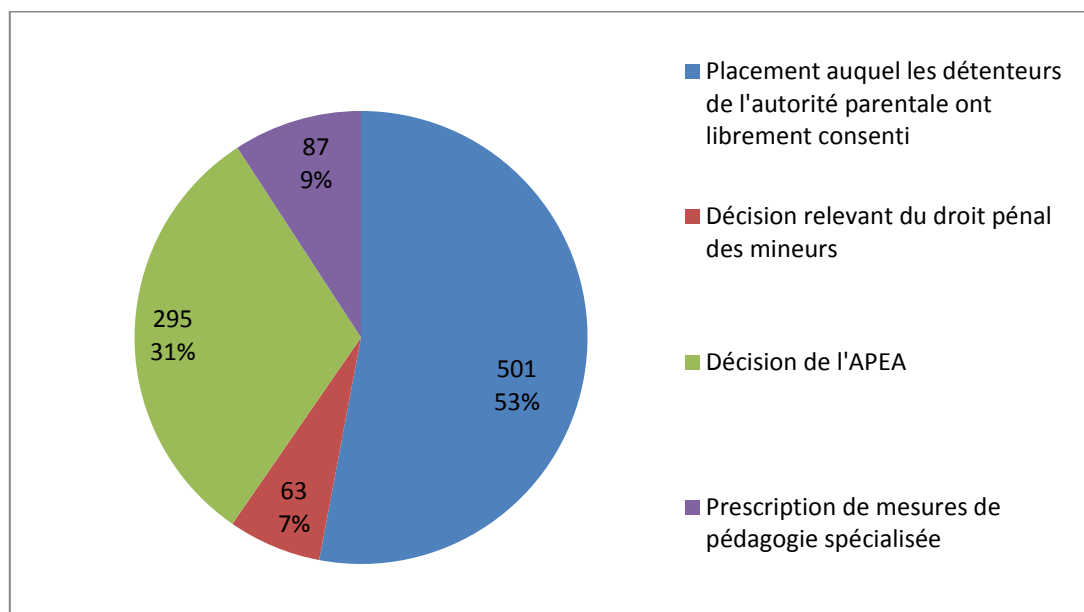


Illustration 12: Entrées en fonction du motif de placement



4.2.4 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport

En 2015, le nombre de sorties, qui s'élève à 837, est inférieur à celui des entrées. Sous l'angle du sexe, de l'âge, du canton de domicile des enfants et du motif de leur placement, les données concernant les sorties sont ventilées de la même manière que celle qui concernent les entrées.

Illustration 13: Sorties, en fonction du sexe

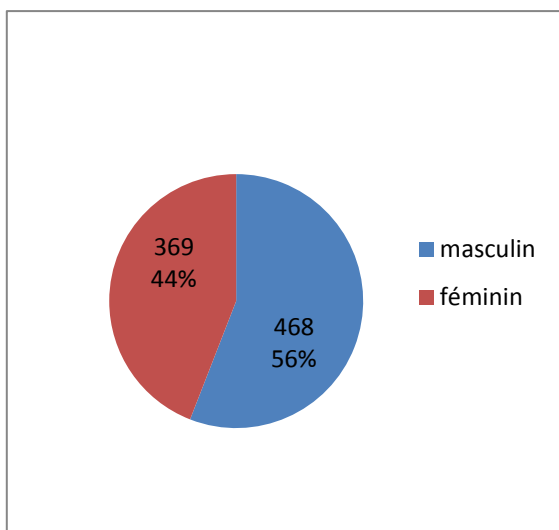


Illustration 14: Sorties, en fonction du domicile

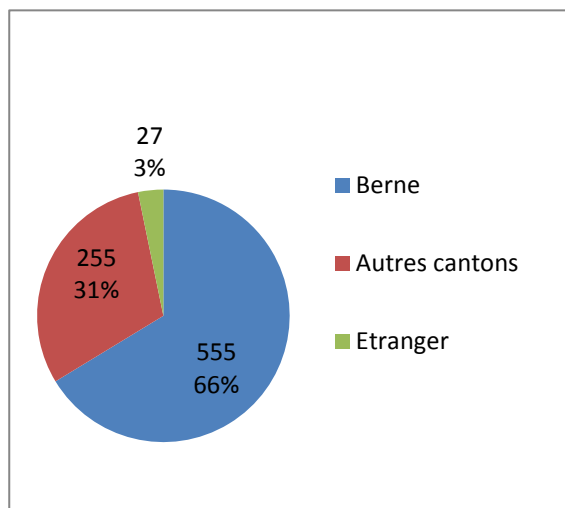


Illustration 15: Sorties, en fonction de l'âge

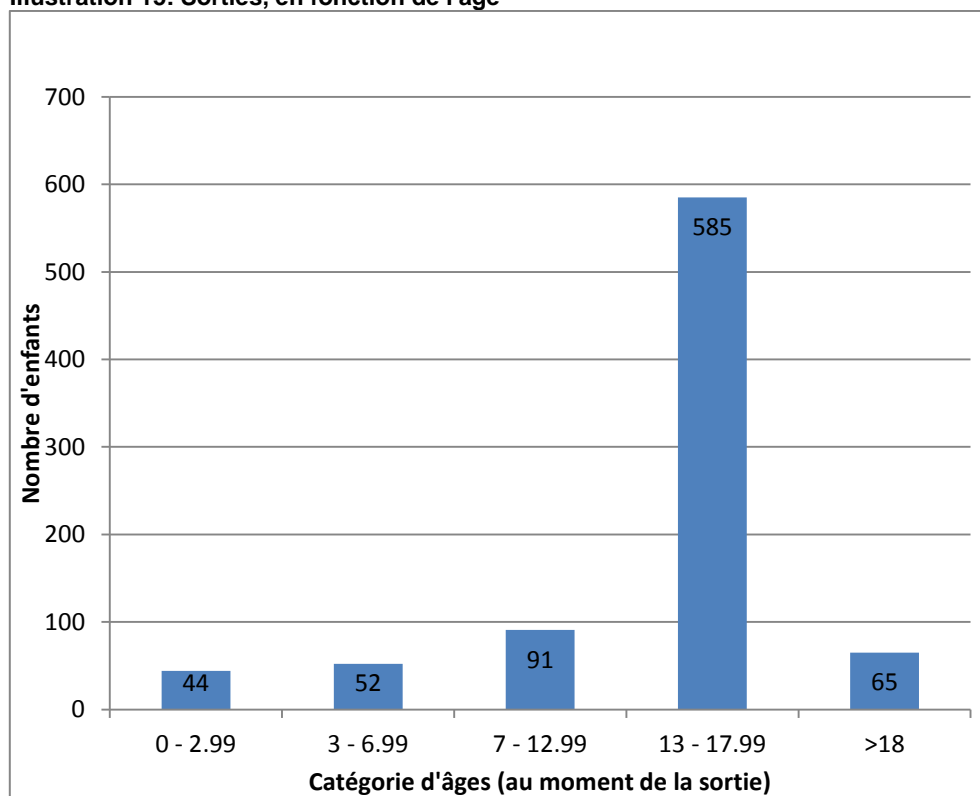
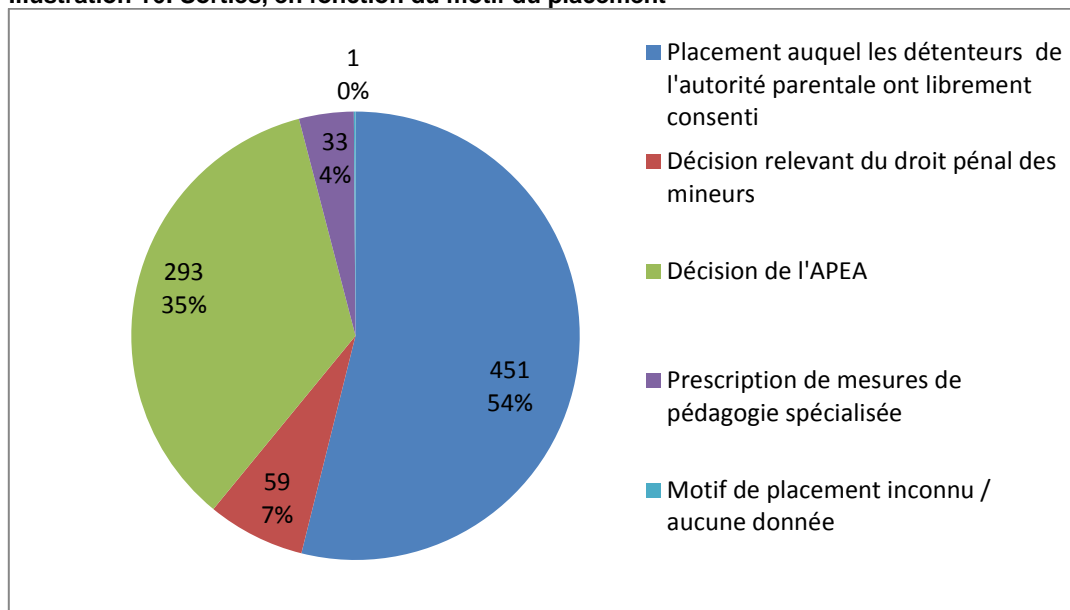


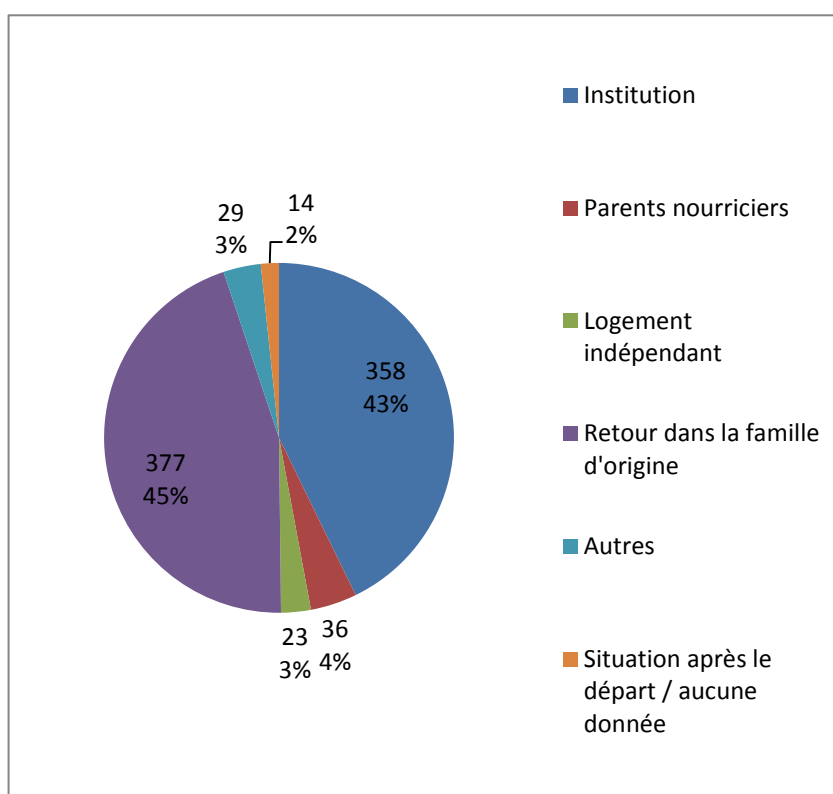
Illustration 16: Sorties, en fonction du motif du placement



La majorité des enfants qui quittent l'institution retournent dans leur famille d'origine ou se rendent dans une autre institution.

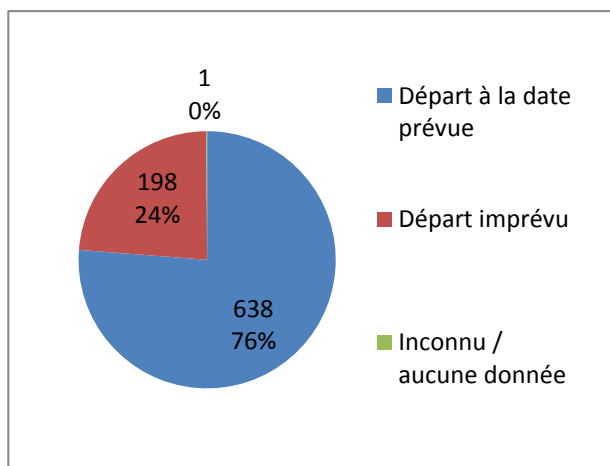
Les données disponibles ne permettent pas de procéder à des évaluations plus détaillées. Il conviendra d'examiner, à l'avenir, si la catégorie de l'institution doit être spécifiée dans le cas des sorties.

Illustration 17: Sorties, en fonction de la situation après le placement



C'est à la personne compétente en matière de pédagogie spécialisée qu'incombe l'évaluation d'une sortie. Près d'un quart de toutes les sorties ne sont pas prévues, ce qui peut signifier une interruption de l'aide aussi bien pour le bénéficiaire que pour le prestataire.

Illustration 18: Sorties, prévues ou non



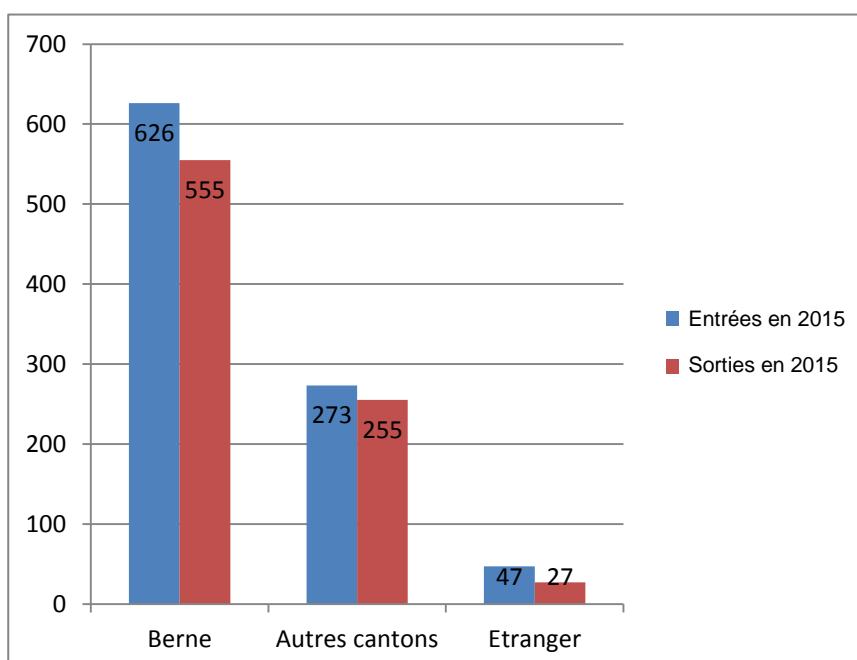
La durée moyenne de séjour pour tous les placements a été de 18,1 mois durant l'année sous rapport.

Sorties: nombre d'enfants en fonction de la durée de séjour

Jusqu'à 3 mois	242
3 à 6 mois	106
6 à 12 mois	144
1 à 2 ans	156
2 à 4 ans	128
4 à 8 ans	37
> 8 ans	24
Total: 837	

Pour 2015, la comparaison entre le nombre d'entrées et de sorties révèle que les entrées ont été légèrement plus nombreuses.

Illustration 19: Entrées / sorties en fonction du domicile



4.2.5 Enfants placés au jour de référence

Au 31 décembre 2015, les institutions accueillaient 1654 enfants. La répartition confirme la situation des enfants placés tout au long de l'année.

Illustration 20: Enfants placés, en fonction du sexe

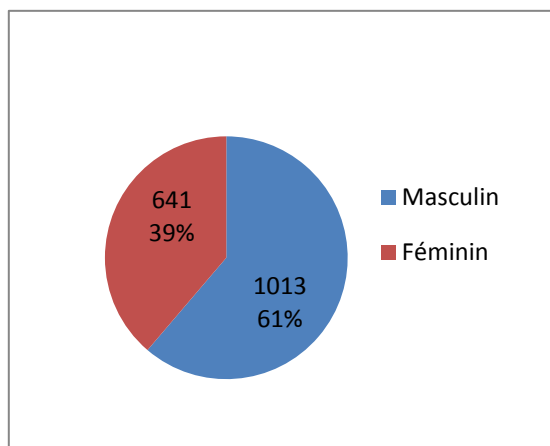


Illustration 21: Enfants placés, en fonction du domicile

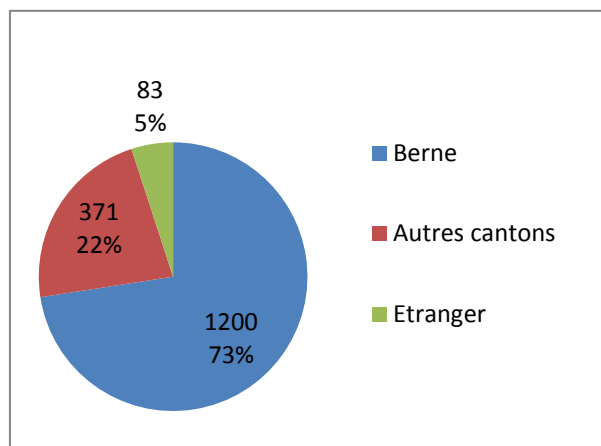


Illustration 22: Enfants placés, en fonction de l'âge

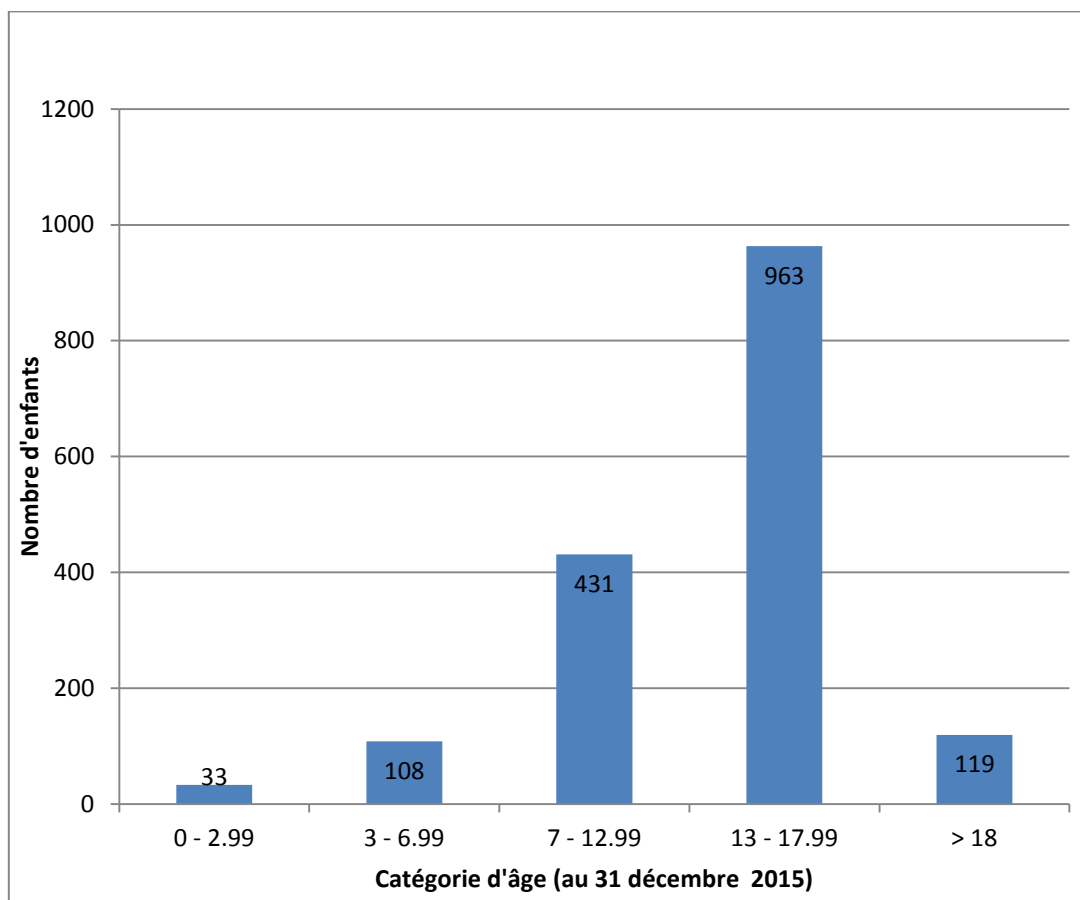
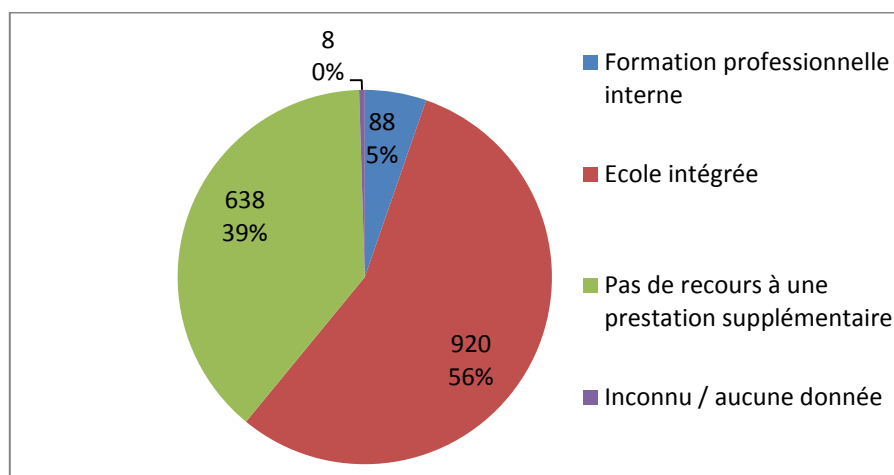


Illustration 23: Enfants placés, en fonction de la prestation complémentaire de formation



5 Prestataires: les parents nourriciers

5.1 Offre de prestations

Durant l'année sous rapport, 653 placements de ce type ont été effectués. Les données sur les changements ont été fournies par les personnes responsables de la surveillance du placement d'enfants puis validées au 31 décembre 2015 au moyen des données de base relatives aux autorisations des APEA. Notons qu'il y a lieu de distinguer le nombre de placements du nombre d'enfants placés chez des parents nourriciers, car quelques enfants sont concernés par plusieurs placements, ce qui signifie qu'ils ont été accueillis successivement chez plusieurs parents nourriciers au cours de l'année. Dans le tableau suivant, les placements sont répartis selon les critères du placement au sein de la parenté ou hors de la parenté ainsi qu'en fonction de l'arrondissement de l'APEA. Les chiffres concernent aussi bien les placements librement consentis que ceux qui sont ordonnés par une autorité puisque, selon l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), tout placement nécessite une autorisation de l'APEA, indépendamment de son motif.

Arrondissement des APEA	Placement au sein de la parenté	Placement hors de la parenté	Données inconnues	Total
Berne	21	13	0	34
Biel/Bienne	44	31	0	75
Emmental	12	80	1	93
Jura bernois	14	20	0	34
Mittelland septentrional	34	39	1	74
Mittelland méridional	31	67	2	100
Haute-Argovie	12	43	0	55
Oberland oriental	7	12	0	19
Oberland occidental	12	29	0	41
Seeland	20	29	0	49
Thoune	34	45	0	79
APEA bourgeoisiale	0	0	0	0

Total	241	408	4	653
--------------	------------	------------	----------	------------

5.2 Caractéristiques d'utilisation

5.2.1 Ensemble des placements durant l'année sous rapport

En 2015, 647 enfants ont été placés chez des parents nourriciers. Bien que la proportion d'enfants de sexe masculin soit un peu plus importante que celle d'enfants de sexe féminin, la répartition est plus équilibrée que dans les institutions. En ce qui concerne le domicile des enfants, on constate que la part d'enfants provenant d'autres cantons que celui de Berne est plus faible chez les parents nourriciers qu'au sein des institutions.

Illustration 24: Enfants placés, en fonction du sexe

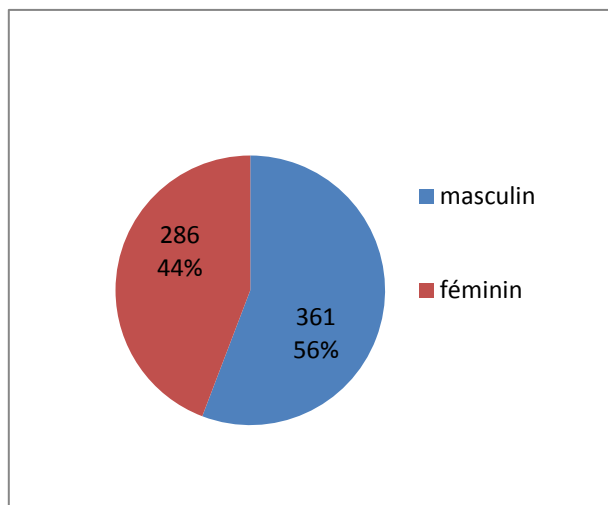
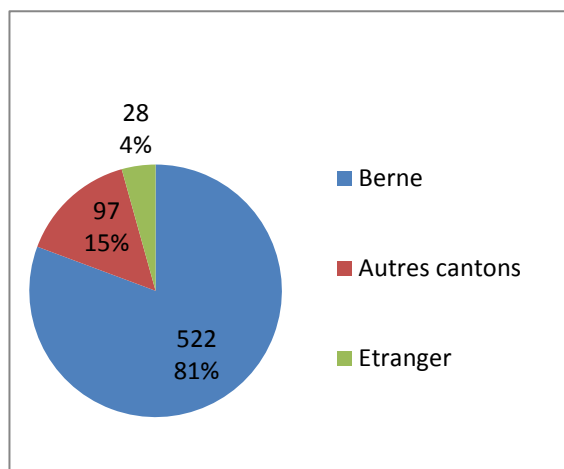
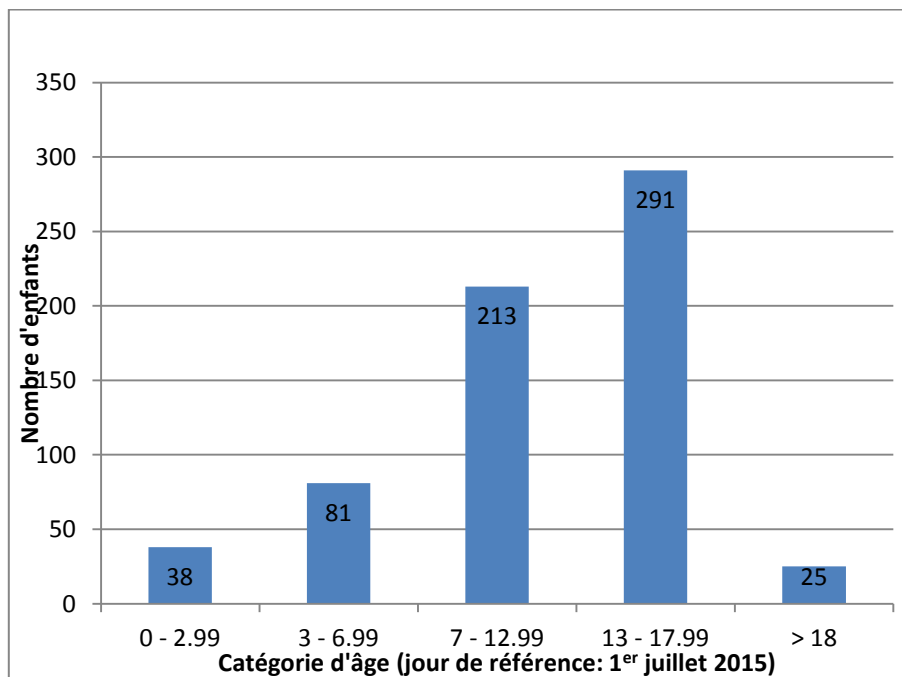


Illustration 25: Enfants placés, en fonction du domicile



Contrairement à ce que l'on constate dans les institutions, les différents groupes d'âge sont représentés de manière équilibrée chez les parents nourriciers.

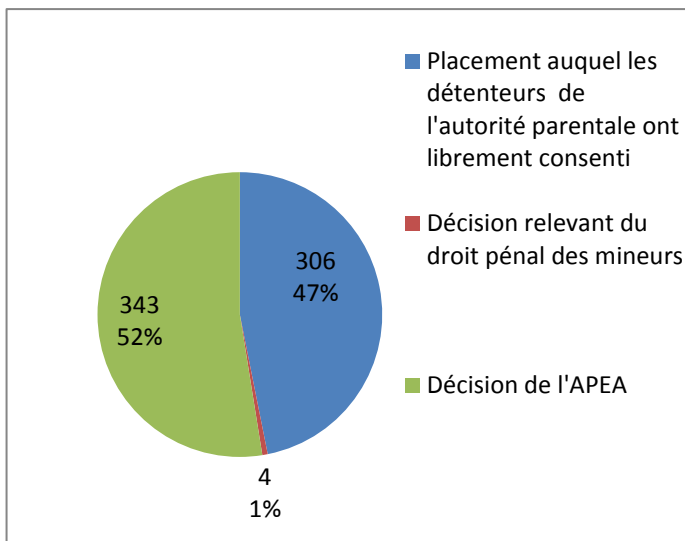
Illustration 26: Enfants placés, en fonction de l'âge



Si l'on opère une distinction en fonction du motif de placement, il faut tenir compte des données de tous les placements effectués en 2015, y compris des placements multiples des bénéficiaires. Les parts de placements librement consentis et de placements ordonnés par une autorité sont équilibrées.

Les données montrent que les enfants âgés de 0 à 12,99 ans sont plus souvent placés chez des parents nourriciers: 51,2% contre 33,5% dans des institutions. S'agissant des motifs, les placements ordonnés par une autorité sont nettement plus élevés dans le cas des parents nourriciers que dans celui des institutions.

Illustration 27: Placement, en fonction du motif



5.2.2 Entrées enregistrées durant l'année sous rapport

En 2015, 107 nouveaux placements ont été enregistrés. Parmi ceux-ci, la proportion d'enfants de sexe masculin est très importante. Les entrées concernent principalement des enfants domiciliés dans le canton de Berne.

Illustration 28: Entrées, en fonction du sexe

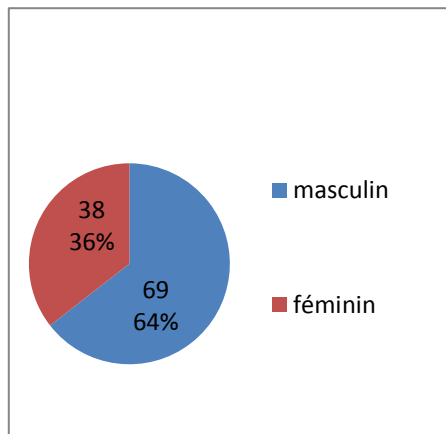
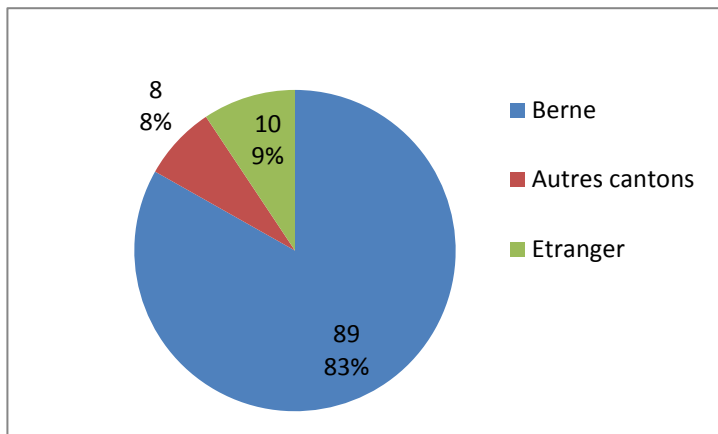
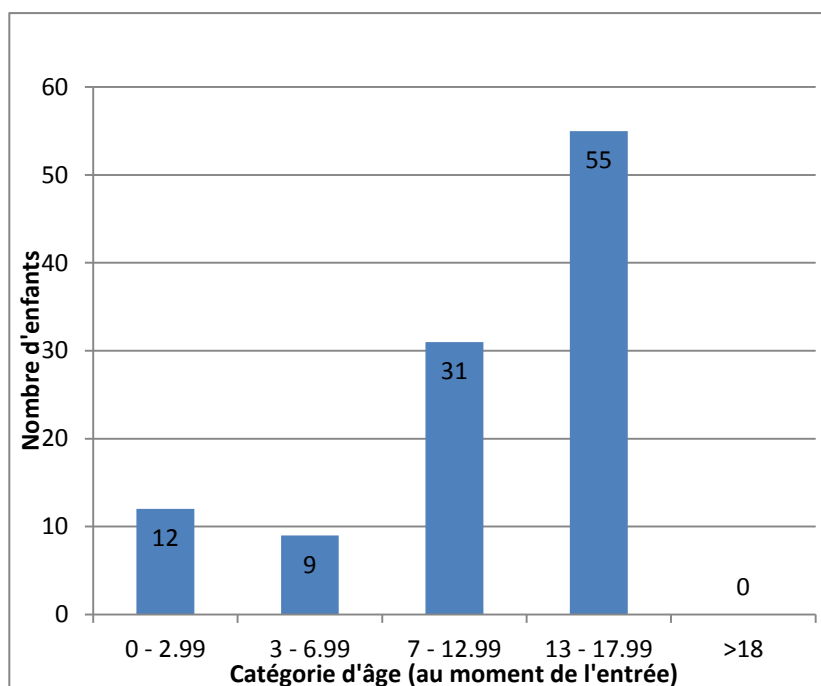


Illustration 29: Entrées, en fonction du domicile



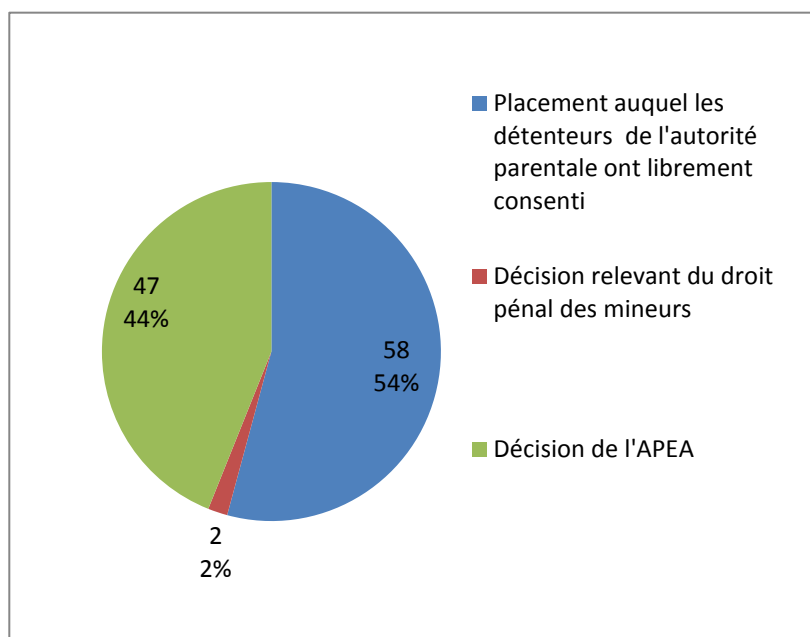
Quel que soit le type de placement, la répartition des âges entre les différents groupes est la même.

Illustration 30: Entrées, en fonction de l'âge



Durant l'année sous rapport, les nouveaux placements reposent davantage sur le consentement des détenteurs de l'autorité parentale que sur une décision d'une APEA.

Illustration 31: Entrées, en fonction du motif du placement



5.2.3 Sorties enregistrées durant l'année sous rapport

En 2015, le nombre de sorties, s'élevant à 99, a été légèrement inférieur à celui des entrées. Si l'on tient compte du critère du sexe, la situation est comparable à celle de l'ensemble de l'année. Les données concernant le domicile, la répartition par groupe d'âge et les sorties en fonction du motif du placement ne diffèrent pas fortement des chiffres qui concernent l'ensemble de l'année.

Illustration 32: Sorties, en fonction du sexe

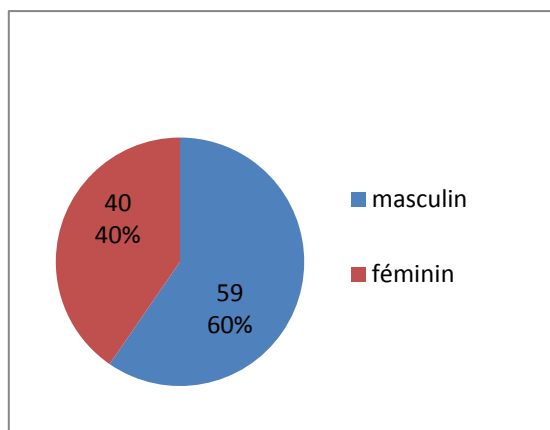


Illustration 33: Sorties, en fonction du domicile

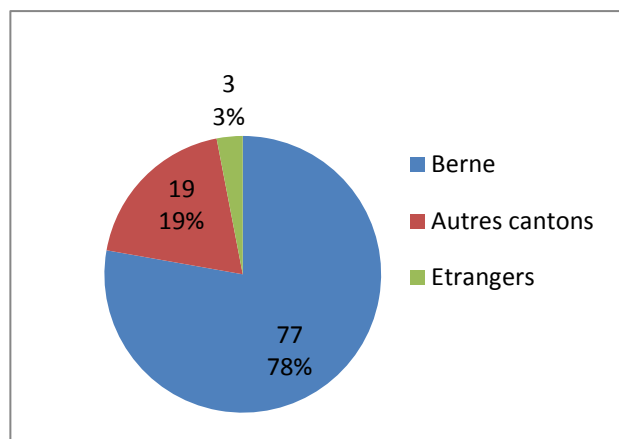


Illustration 34: Sorties, en fonction de l'âge

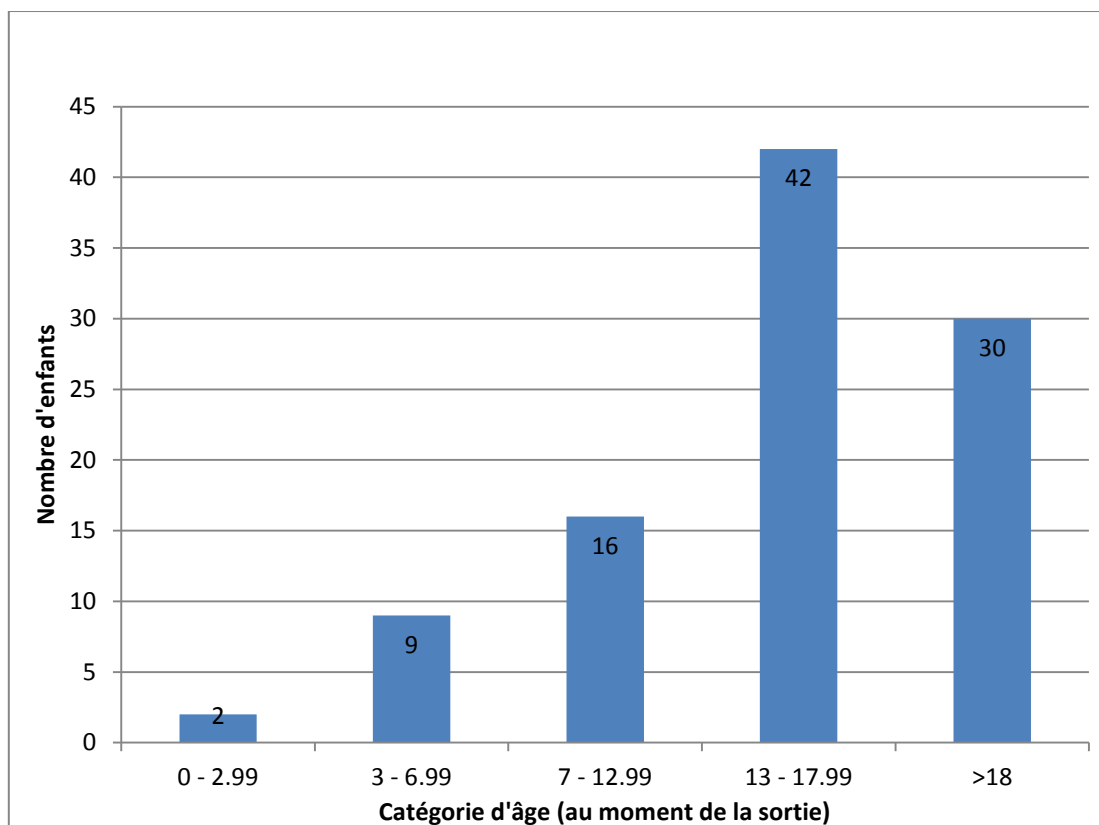
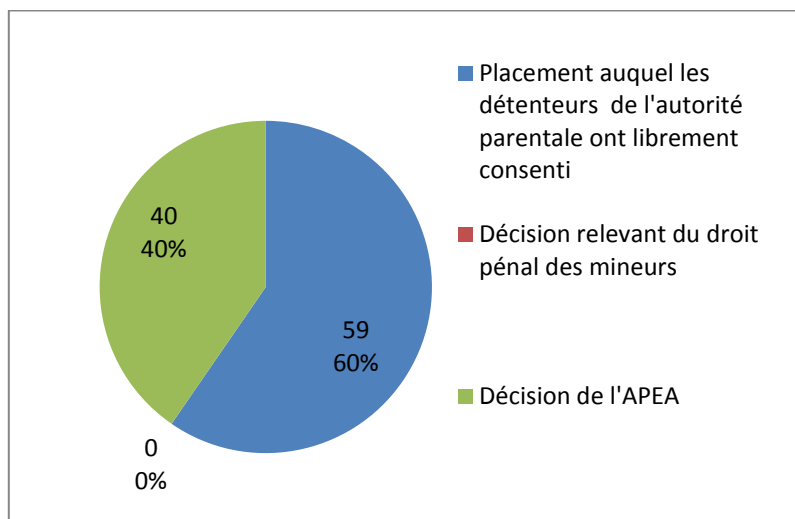
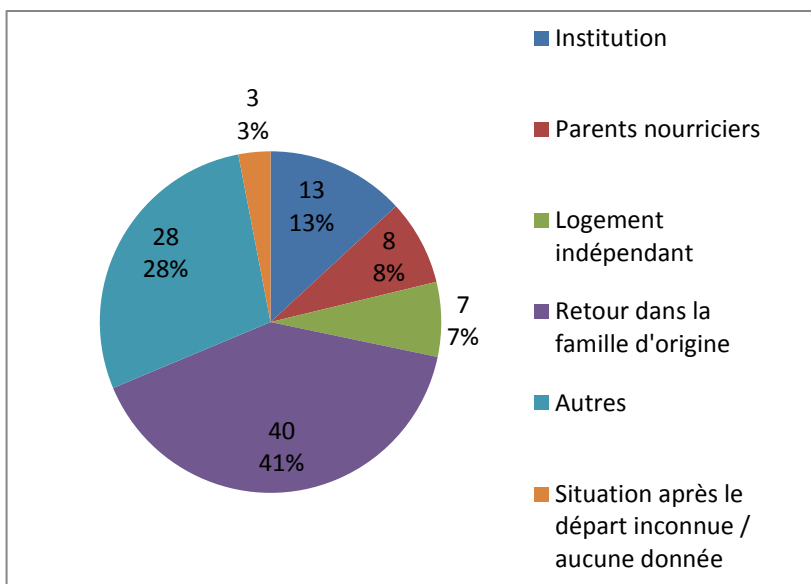


Illustration 35: Sorties, en fonction du motif du placement



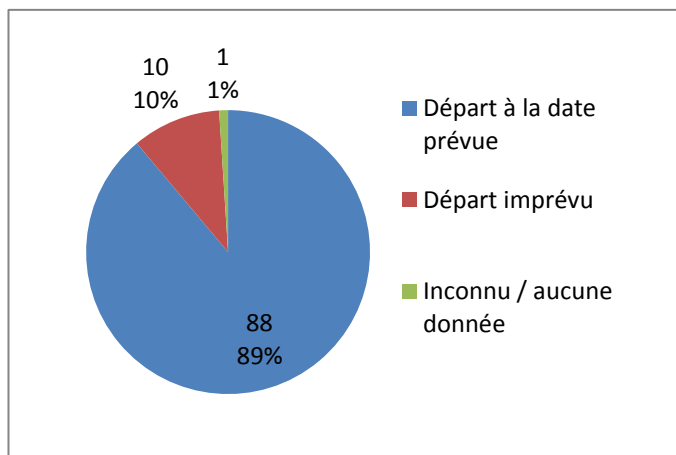
De nombreux enfants quittent les parents nourriciers pour retourner dans leur famille d'origine. On ne sait pas ce que les prestataires entendent par la catégorie «Autres». Ce point devra faire l'objet d'une différenciation pour le futur relevé des données.

Illustration 36: Sorties, en fonction de la solution qui suit le placement



Parmi les sorties, pratiquement 90% d'entre elles sont évaluées comme étant prévues.

Illustration 37: Sorties, en fonction du type de sortie



Sur la base de l'ensemble des sorties, il apparaît que la durée moyenne de séjour des enfants placés chez des parents nourriciers en 2015 est de 54,2 mois.

Sorties: nombre d'enfants en fonction de la durée du séjour	
Jusqu'à 3 mois	5
De 3 à 6 mois	5
De 6 à 12 mois	17
De 1 à 2 ans	15
De 2 à 4 ans	21
De 4 à 8 ans	16
> 8 ans	20
	Total: 99

5.2.4 Enfants placés, au jour de référence

Au jour de référence, le 31 décembre 2015, 558 enfants étaient placés chez des parents nourriciers. La répartition confirme la situation des enfants placés sur l'ensemble de l'année.

Illustration 38: Enfants placés, en fonction du sexe

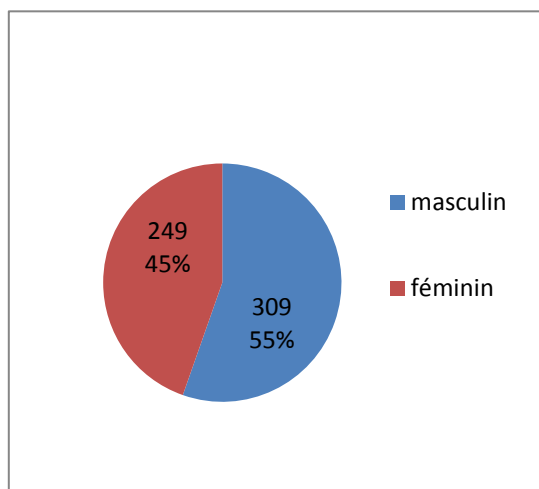


Illustration 39: Enfants placés, en fonction du domicile

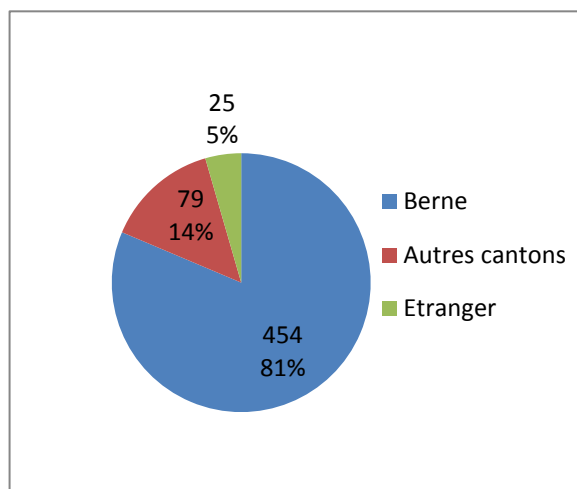
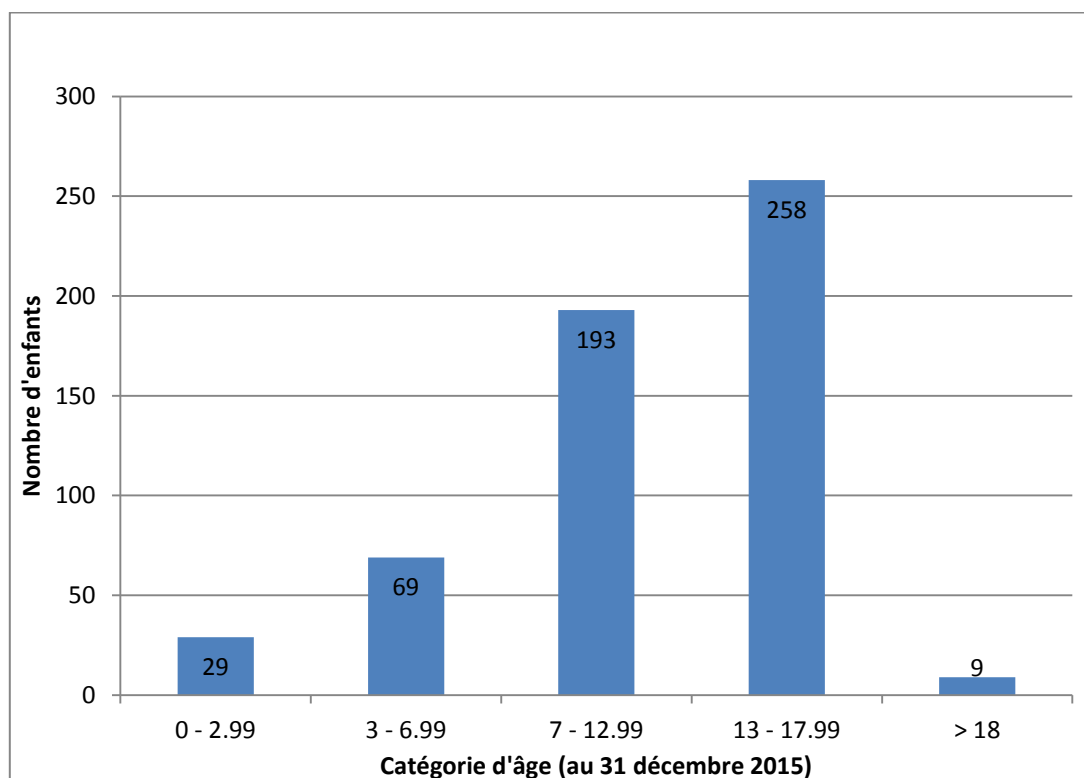


Illustration 40: Enfants placés, en fonction de l'âge



6 Taux de placement

Le taux de placement porte sur le nombre d'enfants du canton de Berne qui sont placés de manière résidentielle par rapport au groupe d'âge correspondant au sein de la population résidente. Il est établi au moyen d'une enquête valable au jour de référence, à fin 2015, qui est comparée avec les données statistiques disponibles pour le canton de Berne.

Le 31 décembre 2015, un total de 1654 enfants bernois étaient placés dans le canton. En outre, selon l'Office de liaison bernois de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CISS), durant l'année sous rapport, 141 enfants d'autres cantons ont été accueillis dans des institutions reconnues par la CISS. Il n'existe pas de chiffre sur les enfants placés chez des parents nourriciers dans d'autres cantons, mais on peut imaginer que leur nombre est faible.

Si l'on tient compte des placements d'enfants d'autres cantons, le taux de placement dans le canton de Berne s'élève à 9,85 pour mille. Faute de chiffres, il n'est pas possible de procéder à une comparaison avec d'autres cantons. A titre d'indication, on peut s'intéresser aux derniers taux de placement publiés qui concernent les demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne pour 2013: à Bâle-Ville, le taux de placement était de 15,17 pour mille contre 7,99 pour mille à Bâle-Campagne.

Population résidente permanente âgée de 0 à 18 ans au 31 décembre 2014

	Population résidente Total	Population résidente 0 à 18 ans	Nombre d'enfants du canton de Berne placés au 31 décembre 2015	Taux de placement en pour mille
Canton de Berne	1 009 418	182 259	1795	9,85

7 Bilan

La planification et le pilotage d'aides éducatives complémentaires visent à créer ou à maintenir de bonnes conditions de vie pour les enfants et leur famille en mettant à leur disposition des offres qui répondent à leurs besoins, aux plans tant qualitatif que quantitatif, qui soient fournies dans les délais requis et suffisamment nombreuses.

Il est indispensable de disposer de données et d'informations fiables pour pouvoir planifier et piloter les tâches, les prestations et les dépenses de manière transparente. Les aides éducatives complémentaires ne font pas exception à la règle. Seul le relevé de données offre la possibilité d'expliquer des tendances, d'identifier des facteurs influençant les besoins mais aussi de développer et d'évaluer des stratégies de planification, de financement et de pilotage.

Le présent rapport sur les données, qui est également le premier, est bien loin de répondre à de telles exigences. Il ne peut pas encore se prononcer sur les processus ou les développements et n'a donc qu'une pertinence limitée. Il fournit cependant pour la première fois des données relativement fiables sur le nombre d'enfants accueillis de manière résidentielle, sur les offres de prise en charge de ce type ainsi que sur le recours à celles-ci dans le canton de Berne. L'objectif formulé pour la première année du relevé des données est ainsi atteint.

Il est intéressant de constater que le nombre d'enfants placés dans des institutions diverge très nettement des estimations auxquelles il avait été procédé pour 2013. Ce fait, à lui seul, met en évidence la nécessité d'effectuer un relevé des données sérieux. En revanche, le rapport entre 60% environ de placements librement consentis et 40% de placements ordonnés par une autorité (décision d'une APEA) correspond, lui, à nos prévisions et devra rester bien présent dans nos esprits. Dans un contexte où l'on fait preuve de plus en plus de retenue face à la décision qui consiste à placer des enfants loin de leur environnement social de référence, il s'agit également d'être attentif à la proportion de 30% d'enfants provenant d'autres cantons. Enfin, le nombre de départs non prévus dans les institutions semble étonnamment élevé puisque, selon le présent relevé, un quart environ de l'ensemble de ces sorties entreraient dans cette catégorie. Il s'agira de valider ces prochaines années cette donnée qu'il convient de considérer avec prudence. En effet, des interruptions non prévues pèsent non seulement d'un grand poids sur les enfants et leur famille, en causant notamment de l'incertitude, mais malmènent également le système des prestataires et des services de placement du point de vue des coûts et du travail qu'ils impliquent.

Comme nous l'imaginions, le premier rapport a aussi mis en évidence un potentiel de développement et d'optimisation des futurs relevés des données. Il s'agira ainsi, par exemple, de mieux différencier encore les institutions en fonction de leur utilisation et de la durée des séjours qui y sont effectués (prise en charge de courte durée, hébergement à titre de relais, placement permanent, etc.). En outre, les données des foyers scolaires spécialisés doivent elles aussi être recueillies sur la base de l'utilisation effective de ces structures. Enfin, il conviendra d'étendre le

relevé en tenant compte à la fois des enfants bernois accueillis hors du canton (par canton, par autorité de placement, etc.), des prestations ambulatoires et des tarifs des prestations.

Globalement, pour un premier relevé, les données obtenues sont bonnes. Ce résultat réjouissant est dû à l'engagement des institutions, des responsables de la surveillance du placement d'enfants et des APEA, qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur collaboration.

8 Annexe

8.1 Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Arrondissements des APEA	NPA	Localité
Autorité bourgeoisiale de protection de l'enfant et de l'adulte	3000	Berne
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Berne	3000	Berne
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois	2608	Courtelary
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Biel/Bienne	2501	Biel/Bienne
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de l'Emmental	3550	Langnau
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Mittelland septentrional	3312	Fraubrunnen
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Mittelland méridional	3110	Münsingen
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de la Haute-Argovie	3380	Wangen
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de l'Oberland oriental	3800	Interlaken
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de l'Oberland occidental	3714	Frutigen
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Seeland	3270	Aarberg
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Thoune	3601	Thoune

8.2 Institutions

Institution	Type d'offre	NPA	Localité
Etoile du Ried, home d'enfants	Sans école intégrée ni place de formation interne	2500	Biel/Bienne
Grande famille socio-pédagogique Chavah	Sans école intégrée ni place de formation interne	3054	Schüpfen
Lebensgemeinschaft Riedo	Sans école intégrée ni place de formation interne	3158	Guggisberg
Bürgerliches Jugendwohnheim Schosshalde	Sans école intégrée ni place de formation interne	3006	Berne
Chinderhus Chline Prinz	Sans école intégrée ni place de formation interne	3074	Muri bei Bern
Heilpädagogische Lebensgemeinschaft Gnägi	Sans école intégrée ni place de formation interne	3004	Berne
Kinderwohngruppe Regenbogen	Sans école intégrée ni place de formation interne	3077	Worb
Kleininstitution Alp	Sans école intégrée ni place de formation interne	3076	Worb
Sozialpädagogische Lebensgemeinschaft Wart	Sans école intégrée ni place de formation interne	3512	Walkringen
Kinder- und Jugendheim Hübeli	Sans école intégrée ni place de formation interne	3264	Diessbach bei Büren
Wohngruppe Wolf	Sans école intégrée ni place de formation interne	3172	Köniz
Heilpädagogische Lebensgemeinschaft HPLG	Sans école intégrée ni place de formation interne	3006	Berne
Chinderhus Birkenhof	Sans école intégrée ni place de formation interne	3270	Aarberg
Chinderhus Safnern	Sans école intégrée ni place de formation interne	2553	Safnern
Ferme du Soleil	Sans école intégrée ni place de formation interne	2502	Biel/Bienne
La Clairière	Sans école intégrée ni place de formation interne	2532	Leubringen
Cevi, Maison pour les apprentis	Sans école intégrée ni place de formation interne	3005	Berne
Communauté thérapeutique de Bienne	Sans école intégrée ni place de formation interne	2502	Biel/Bienne
Kinderhaus Spiez	Sans école intégrée ni place de formation interne	3700	Spiez
Aellix Wohnfamilie	Sans école intégrée ni place de formation interne	4917	Melchnau
Foyer Allalin, La Neuveville	Sans école intégrée ni place de formation interne	2520	La Neuveville
Grande famille Mai	Sans école intégrée ni place de formation interne	4954	Wyssachen
Foyer Allalin Oberbipp	Sans école intégrée ni place de formation interne	4538	Oberbipp
Sozialpädagogische Pflegefamilie IM DORF	Sans école intégrée ni place de formation interne	3512	Walkringen
Grande famille Bögli	Sans école intégrée ni place de formation interne	2720	Tramelan

Institution	Type d'offre	NPA	Localité
Haus Oase	Sans école intégrée ni place de formation interne	4938	Rohrbachgraben
Sozialpädagogische Pflegefamilie Jäggli-Hubacher	Sans école intégrée ni place de formation interne	3638	Blumenstein
Sozialpädagogische Pflegefamilie Mosimann-Mast	Sans école intégrée ni place de formation interne	3612	Steffisburg
Grande famille Kuanja	Sans école intégrée ni place de formation interne	4934	Madiswil
Grande famille socio-pédagogique Mäc Gartner	Sans école intégrée ni place de formation interne	4537	Wiedlisbach
Fondation La Grande Maison	Sans école intégrée ni place de formation interne	2606	Corgémont
Lebensgemeinschaft Sonnhalde	Sans école intégrée ni place de formation interne	3472	Wynigen
SPG Aesch	Sans école intégrée ni place de formation interne	3453	Trachselwald
Sozialpädagogische Lebensgemeinschaft Oberlimatte	Sans école intégrée ni place de formation interne	4901	Langenthal
Schlossmatt	Sans école intégrée ni place de formation interne	3008	Berne
Sozialpädagogische Wohngruppe Lindenacker	Sans école intégrée ni place de formation interne	4933	Rütschelen
Petite Famille Grandval	Sans école intégrée ni place de formation interne	2745	Grandval
Kleinheim Di Rosa	Sans école intégrée ni place de formation interne	4950	Huttwil
Das HAUS, hébergement socio-éducatif	Sans école intégrée ni place de formation interne	2502	Biel/Bienne
Kinderheim Friedau	Sans école intégrée ni place de formation interne	3425	Koppigen
Schoio - Familienhilfe	Sans école intégrée ni place de formation interne	4900	Langenthal
Chinderhuus Rägeboge	Sans école intégrée ni place de formation interne	3704	Krattigen
Grande famille Möri	Sans école intégrée ni place de formation interne	3272	Epsach
Ein Haus für Kinder	Sans école intégrée ni place de formation interne	3063	Ittigen
Kinderheim Sonnhalde	Sans école intégrée ni place de formation interne	3110	Münsingen
Huus Kunterbunt	Sans école intégrée ni place de formation interne	3803	Beatenberg
Wohngemeinschaft La Fonte	Sans école intégrée ni place de formation interne	3063	Ittigen
Chinderhus Teddybär	Sans école intégrée ni place de formation interne	3613	Steffisburg
Chinderhuus Lyss	Sans école intégrée ni place de formation interne	3250	Lyss
Sozialpädagogische Angebote Traube Tschugg	Sans école intégrée ni place de formation interne	3233	Tschugg
Schulheim Sunneschyn	Ecole intégrée	3612	Steffisburg

Institution	Type d'offre	NPA	Localité
C.D.N. de la fondation Wildermeth	Ecole intégrée	2502	Biel/Bienne
Weissenheim Bern	Ecole intégrée	3008	Berne
Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif	Ecole intégrée	3053	Münchenbuchsee
Stiftung Sunneschyn	Ecole intégrée	3860	Meiringen
Schulungs- und Wohnheim Rossfeld	Ecole intégrée	3004	Bern
Fondation pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants	Ecole intégrée	3052	Zollikofen
Nathalie Stiftung	Ecole intégrée	3073	Muri bei Bern
Salome Brunner Stiftung	Ecole intégrée	3084	Wabern
Stiftung Lerchenbühl	Ecole intégrée	3400	Burgdorf
Centre de pédagogie curative du Jura bernois (CPCJB)	Ecole intégrée	2710	Tavannes
Schulheim Schloss Erlach	Ecole intégrée	3235	Cerlier
Jugendhäuser Friedegg	Ecole intégrée	3703	Aeschi bei Spiez
Maiezyt Kinder- und Jugendheim	Ecole intégrée	3084	Wabern
Sonnegg – wohnen und lernen für junge Frauen	Ecole intégrée	3132	Belp
John F. Kennedy	Ecole intégrée	3792	Saanen
Verein KomSol	Ecole intégrée	3718	Kandersteg
Kinderheimat Tabor	Ecole intégrée	3703	Aeschi bei Spiez
Institut Beatenberg	Ecole intégrée	3803	Beatenberg
Sonderschulheim Mätteli	Ecole intégrée	3053	Münchenbuchsee
Stiftung Aarhus	Ecole intégrée	3073	Muri bei Bern
Heimgarten Bern	Ecole intégrée	3006	Berne
Centre éducatif et pédagogique	Ecole intégrée	2608	Courtelary
Internat Grosshaus	Ecole intégrée	3754	Diemtigen
Stiftung Pluspunkt	Place de formation interne	3645	Oberhofen
Espace Art Vif	Ecole intégrée et place de formation interne	2504	Biel/Bienne
Viktoria-Stiftung Richigen	Ecole intégrée et place de formation interne	3078	Richigen

Institution	Type d'offre	NPA	Localité
HPWS Nils Holgersson	Ecole intégrée et place de formation interne	3665	Wattenwil
Wohngemeinschaft Guggisberg 77B	Ecole intégrée et place de formation interne	3158	Guggisberg
Qualifutura	Ecole intégrée et place de formation interne	3860	Meiringen
Schönfels	Ecole intégrée et place de formation interne	3822	Lauterbrunnen
Stiftung YOU COUNT	Ecole intégrée et place de formation interne	3762	Erlenbach
PASSAGGIO	Ecole intégrée et place de formation interne	3432	Lützelflüh
Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz	Ecole intégrée et place de formation interne	3098	Köniz
WOLEG Zentrum	Ecole intégrée et place de formation interne	4914	Roggwil
Christliches Internat Gsteigwiler	Ecole intégrée et place de formation interne	3814	Gsteigwiler
Wohn- und Arbeitsgemeinschaft Schüpfenried	Ecole intégrée et place de formation interne	3043	Wohlen bei Bern
Fondation Battenberg	Ecole intégrée et place de formation interne	2500	Biel/Bienne
Jugendheim Lory	Ecole intégrée et place de formation interne	3110	Münsingen
Jugendschiff Salomon	Ecole intégrée et place de formation interne	8197	Rafz
Foyer d'éducation de Prêles	Ecole intégrée et place de formation interne	2515	Prêles
Wohnschule Dentenberg	Ecole intégrée et place de formation interne	3076	Worb
Kinder- und Jugendheim Sunnehus	Ecole intégrée et place de formation interne	3714	Frutigen
Schulungs- und Arbeitszentrum für Behinderte, Berthoud	Ecole intégrée et place de formation interne	3401	Berthoud
Foyer de la Petite Famille	Sans école intégrée ni place de formation interne	2722	Les Reussilles
Foyer VIADUKT	Sans école intégrée ni place de formation interne	2502	Biel/Bienne
Stiftung Wartheim	Sans école intégrée ni place de formation interne	3074	Muri bei Bern
Familien-Support Bern West	Ecole intégrée	3027	Berne
Heim Chinderhuus Ebnit	Ecole intégrée	3780	Gstaad
Aeschbacherhuus	Sans école intégrée ni place de formation interne	3110	Münsingen